

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 27 avril 2020, à 20 h. La séance a été tenue à huis clos compte tenu de la pandémie COVID-19. Tous les élus siégeaient par le moyen de communication Skype.

**Présences :** Bernard Boulet, conseiller  
Sylvie Boulet, conseillère  
Jessy Croteau, conseiller  
Yves Gendreau, conseiller  
Rémy Langevin, maire  
Marc Langlois, conseiller  
Félix Michaud  
Gaston Morin, conseiller  
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 avril 2020

2020-148

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 avril 2020 après y avoir ajouté les sujets suivants :

- Dépôt du registre de la consultation écrite concernant le Règlement d'emprunt numéro 1237 pour la reconstruction des infrastructures de l'ancienne avenue Valcourt
- Proclamation du mois d'avril 2020 à titre du mois de la jonquille - Campagne de financement Société canadienne du cancer

2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 23 avril 2020

3 Dépôt du registre de la consultation écrite concernant le Règlement d'emprunt numéro 1237 pour la reconstruction des infrastructures de l'ancienne avenue Valcourt

---

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la consultation écrite tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1237 décrétant une dépense et un emprunt de 270 000 \$ pour la reconstruction des infrastructures de l'ancienne avenue Valcourt.

4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

2020-149

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

5 Versement de subventions à divers organismes - Utilisation de l'aréna - Hiver 2020

2020-150

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes à but non lucratif usagers de l'aréna à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes à but non lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser aux organismes à but non lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant 105 453,03 \$, représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Hiver 2020 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Association de hockey sur glace de Montmagny (AHGM)	43 155,48 \$
Club de patinage artistique de Montmagny (CPA) - Patinage Plus	2 528,49 \$
Club de patinage artistique de Montmagny (CPA) - Junior/Senior	24 212,50 \$
École Beaubien (Hockey midis)	1 452,75 \$
École Les Tilleuls	149,00 \$
École Saint-Nicolas	745,00 \$
École Saint-Pie-X	447,00 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (Vie scolaire)	186,25 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (cours éducatif)	1 117,50 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (hockey compétitions)	3 203,50 \$
Hockey junior AAA - Everest Côte-du-Sud (Parties)	2 616,00 \$
Hockey junior AAA - Everest Côte-du-Sud (Pratiques)	8 418,50 \$
Hockey senior Montmagny - Le Décor Mercier (Parties)	1 692,00 \$
Hockey senior Montmagny - Le Décor Mercier (Pratiques)	476,00 \$
Ligue - Soudure M. Paré	378,00 \$
Ligue de hockey de Berthier	466,56 \$
Ligue de hockey Olympique de Montmagny (LHOM)	1 152,00 \$
Ligue des Vieilles Lames	466,34 \$
Ligue du Jeudi	432,00 \$
Ligue du Samedi	102,60 \$
Ligue Industries Caron	279,27 \$
Ligue Les Lèves-Tôt - Mardi (Mario Boulet Jean-François Roy)	303,16 \$
Ligue Les Lèves-Tôt - Vendredi (Mario Boulet Jean-François Roy)	333,47 \$
Ligue Sports Experts (Mario Boulet Jean-François Roy)	388,80 \$
Ligue Olympique du Cap	1 030,86 \$
Tournoi provincial Opti Pee-Wee	9 720,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>105 453,03 \$</b>

Ces sommes sont à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-973.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

6 Contribution financière de la Ville - Club de natation

2020-151

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser la somme de 14 000 \$ au Club de natation dans le cadre de l'entente de gestion des activités aquatiques de la piscine Guylaine-Cloutier, et ce, à même le poste de soutien aux organismes accrédités (02-701-11-973);

De transmettre copie de la présente résolution au Club de Natation ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

7 Aide financière accordée aux Arts de la scène – Spectacles virtuels aux bénéfices des organismes communautaires - COVID-19

2020-152

CONSIDÉRANT que Les Arts de la Scène diffus en direct des spectacles bénéfiques sur la plateforme Facebook afin que les citoyens puissent bénéficier de soirées agréables dans le confort de leur salon en cette période de confinement occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT que tous les profits de ces spectacles iront à la Maison de Secours La Frontière et à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montmagny;

CONSIDÉRANT que Les Arts de la Scène encourage la population à faire un don dans le cadre de ces événements et que des commerçants ont annoncé leur participation financière;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Montmagny verse une somme de 1 000 \$ à Les Arts de la Scène dans le cadre de deux nouveaux spectacles bénéfiques diffusés en direct, sur la plateforme Facebook, et ce, au profit de la Maison de Secours La Frontière et à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la Scène, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

8 Abrogation de résolutions - Autorisations d'occupation du domaine public

2020-153

CONSIDÉRANT la pandémie occasionnée par la COVID-19 qui sévit actuellement partout dans le monde;

CONSIDÉRANT qu'il est primordiale de mettre en place des mesures pour freiner la propagation de ce virus;

Suite à l'annonce du gouvernement provincial demandant l'annulation de tout événement festivalier, sportif et culturel jusqu'au 31 août 2020;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Le conseil municipal abroge les résolutions qui autorisaient l'utilisation du domaine public, soit :

- Autorisation de l'événement de bénédiction des motocyclettes au profit de la Fondation Hélène Caron
- Demande d'occupation du domaine public - Relais à Vélo Aldo Deschênes - Le 13 juin 2020
- Demande d'occupation du domaine public - « Évènement Cœurs en Fête » - Église Centre Vie Abondante - Du 25 juin au 27 juin 2020
- Demande d'utilisation du domaine public à Autos Antiques Montmagny - Exposition de voitures antiques - Le 12 juillet 2020

De transmettre copie de la présente résolution aux quatre organismes concernés dans ces résolutions, ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

9 Autorisation de travaux et financement - Installation de caméras de circulation intelligentes - Intersection de l'avenue de la Fabrique et du boulevard Taché Est

2020-154

CONSIDÉRANT que l'installation de caméras de circulation intelligentes à l'intersection de l'avenue de la Fabrique et de la rue Saint-Louis a améliorée la circulation de façon très satisfaisante;

CONSIDÉRANT que la Ville envisage d'installer des caméras intelligentes à d'autres endroits dans la Ville de Montmagny afin de poursuivre les démarches visant à améliorer la circulation;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'acquisition et à l'installation d'une caméra de circulation intelligente à l'intersection de l'avenue de la Fabrique et du boulevard Taché Est et de financer la somme de 35 000\$ de cette dépense à même le fond de roulement.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et infrastructures, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 Adjudication de contrat - Rapiéçage manuel ou mécanisé

2020-155

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de rapiéçage manuel ou mécanisé pendant la période du 11 mai 2020 au 31 décembre 2021, avec possibilité de reconduction pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, six soumissionnaires ont présenté une offre, soit Pavco inc., Pavage Scellant Jirico inc., Jacques et Raynald Morin inc., Construction BML, division de Sintra inc., Asphalte Nicolas Lachance inc. et Pavage F & F inc;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Jacques & Raynald Morin inc. le contrat du lot A pour l'exécution de travaux de rapiéçage manuel ou mécanisé pendant la période du 11 mai 2020 au 31 décembre 2021, avec possibilité de reconduction pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour la somme de 68 065,20 \$, taxes incluses. La soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, les addendas, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

D'adjuger à Pavage et Scellant Jirico inc. le contrat du lot B pour l'exécution de travaux de rapiéçage manuel ou mécanisé pendant la période du 11 mai 2020 au 31 décembre 2021, avec

possibilité de reconduction pour une année supplémentaire, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour la somme de 61 689,83 \$, taxes incluses. La soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, les addendas, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De désigner l'ingénieure coordonnatrice à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

De transmettre copie de la présente résolution aux adjudicataires, de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

11 Adjudication de contrat - Auscultation et nettoyage de conduites d'égout

2020-156

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour l'auscultation et le nettoyage des conduites d'égouts;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes Véolia ES Canada Services Industriels Inc. et Can-Explore Inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à la firme Can-Explore inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation et le nettoyage des conduites d'égouts, au prix total de 17 512,13 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, avec possibilité de reconduction pour les années 2021 et 2022 conformément à la soumission déposée par cette firme. La soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Can-Explore inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Adjudication de contrat - Construction et réfection de bordures de rue et de trottoirs en béton sur le territoire de la Ville de Montmagny

2020-157

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la construction et la réfection de bordures de rue et de trottoirs en béton à divers endroits dans les limites de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Jacques et Raynald Morin inc. et Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. le contrat pour la construction et la réfection de bordures de rue et de trottoirs en béton à divers endroits sur le territoire, au montant de 50 269,37 \$, taxes incluses, La soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

D'autoriser en conséquence l'exécution des travaux municipaux faisant l'objet du contrat adjugé par la présente résolution.

De désigner l'ingénieure coordonnatrice à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Autorisation de signature - Servitude de passage à Énergir

2020-158

CONSIDÉRANT que l'entreprise Énergir inc. a manifesté son désir de faire passer une conduite de gaz sur lots 6 295 169 et 2 612 417 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, lesquels terrains sont la propriété de la Ville de Montmagny ;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'établir une servitude de passage en faveur de l'entreprise Énergir inc. sur les lots 6 295 169 et 2 612 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, propriété de la Ville de Montmagny, lequel projet de servitude a été déposé aux élus;

D'autoriser le maire et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour donner effet à cette servitude, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à Énergir inc. et au directeur des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

14 Appui à Cogeco Connexion - Projet de desserte auprès du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

2020-159

CONSIDÉRANT que la situation actuelle reliée à la COVID19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services internet haute vitesse (aussi appelé « Internet Large Bande » afin que tous puissent télétravailler, communiquer avec leur proche, se tenir informé, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui permet aux entreprises de télécommunication canadiennes de soumettre des demandes de financement pour la réalisation de projets d'amélioration de la couverture Internet dans les régions où il y a un grand besoin de services Internet à large bande et sans fils mobiles;

CONSIDÉRANT que Cogeco Connexion est déjà présent dans certaines municipalités de notre territoire pour le déploiement de son service Internet, mais que plusieurs secteurs sont encore non ou mal desservis à ce jour, compte tenu de notre territoire rural, pour ce service considéré dorénavant comme essentiel;

CONSIDÉRANT que l'amélioration des services Internet permettra aux ménages, aux entreprises et aux institutions communautaires de suivre le rythme de l'évolution technologique et de participer pleinement à l'économie numérique;

CONSIDÉRANT que le manque d'accès à un service « Internet à haut débit » a empêché les résidents de profiter des nombreuses possibilités offertes, des services gouvernementaux et de télétravail, devenus essentiels pour poursuivre les activités professionnelles;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, la couverture Internet à haute vitesse doit être disponible et de qualité sur tout le territoire de la MRC;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de la Ville de Montmagny reconnaît les efforts que COGECO Connexion déploie, appuie sa demande au Fonds du CRTC pour les communications à large bande et espère que Cogéco Connexion recevra du CRTC le financement nécessaire à son projet sur notre territoire pour faire de l'amélioration de la connectivité une réalité pour notre communauté.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny, à Cogeco ainsi qu'à l'adjointe à la Maire de la Ville de Montmagny.

- 15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1228 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2020

2020-160

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de modifier le Règlement numéro 1228 de manière à décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2020.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 16 Avis de motion - Règlement sur la gestion contractuelle

2020-161

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel concerne la gestion contractuelle. Le projet de règlement sera déposé à la prochaine séance du conseil municipal.

- 17 Avis de motion - Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire

2020-162

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel concerne les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Le projet de règlement sera déposé à la prochaine séance du conseil municipal.

- 18 Proclamation du mois d'avril 2020 à titre du mois de la jonquille - Campagne de financement Société canadienne du cancer

2020-163

CONSIDÉRANT que cette année encore, plus de 400 municipalités de la province du Québec se sont mobilisées afin de démontrer leur soutien auprès des personnes touchées par le cancer en adoptant une résolution déclarant avril, mois de la jonquille;

CONSIDÉRANT que la COVID-19 est la plus importante difficulté financière à laquelle la Société canadienne du cancer doit faire face en 80 ans d'existence;

CONSIDÉRANT que pour la toute première fois, la Société canadienne du cancer doit suspendre toutes ses activités de collecte de fonds en personne durant le mois d'avril et par la suite;

CONSIDÉRANT que la COVID-19 oblige la Société canadienne du cancer à annuler 300 événements, de même que les activités de nos quelque 30 000 bénévoles, ce qui entraîne une baisse substantielle des entrées de fonds. Cette perte a des répercussions sur leur capacité à fournir le soutien vital dont les personnes touchées par le cancer ont désespérément besoin en ce moment;

CONSIDÉRANT que la maladie ne prend pas de pause et qu'il est essentiel de les aider à poursuivre leurs activités;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Société canadienne du cancer fait appel à nous pour nous engager en tant qu'allié de la jonquille répandant l'optimisme et l'espoir pour toutes les personnes qui sont touchées par le cancer pendant la pandémie de COVID-19 parce que cette crise nous concerne tous;

CONSIDÉRANT que nous pouvons faire une nette différence et manifester notre solidarité ainsi que notre engagement en participant à notre campagne de la jonquille virtuelle dans les médias sociaux;

CONSIDÉRANT que la Ville, par sa résolution 2020-084, a décrété que le mois d'avril était le mois de la jonquille pour la Société canadienne du cancer.

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny verse une somme de 250 \$ à la campagne virtuelle de la Société canadienne du cancer.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société canadienne du cancer.

#### INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

#### 19 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Compte tenu que la séance ordinaire s'est tenue à huis clos, il n'y a pas eu de période de questions.

#### 20 Levée de la séance

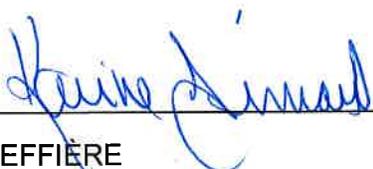
2020-164

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 27 avril 2020, à 20h24.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE